

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 15 juillet 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Simone GUICHARD, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Claire BOMBRUN (procuration à Bernard PUEYO), Philippe EUVRARD (procuration à Carole THOMAS), Agnès GUIGON (procuration à Simone GUICHARD), Catherine LEYNON (procuration à Yves LAMOINE), Michel PREVOST (procuration à Pierre LAULAGNET), Jérôme MERCOYROL (procuration à Philippe BOUNIARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Jean-Charles GONIEAUX)

Carole THOMAS a été élu(e) secrétaire.

Objet : Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) pour la sécurisation des cheminements piétons du quartier de La Roche au centre du village.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation des cheminements piétons du quartier La Roche au centre du village.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à trente-cinq (35 000) mille euros HT.

Le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de huit cent soixante et quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes (874,95) HT soit mille quarante-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes (1 049,94) TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 22 juillet 2021

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 23 JUILLET 2021
Le Maire
Pierre LAULAGNET

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
26 JUIL. 2021

